



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

FICHE D'INFORMATION

Les votes par appel nominal lors des séances hybrides

Une motion régissant les délibérations de la Chambre et comprenant des dispositions sur les séances hybrides et les votes par appel nominal virtuels a été adoptée par la Chambre des communes [le 23 septembre 2020](#). Jusqu'au vendredi 11 décembre 2020, la Chambre tiendra des votes par appel nominal selon un système hybride, c'est-à-dire à la Chambre et par vidéoconférence, jusqu'à ce qu'une application sûre de vote à distance développée par l'Administration de la Chambre soit prête. Les leaders à la Chambre de tous les partis reconnus doivent aviser le Président qu'ils sont satisfaits du degré de préparation de l'application de vote à distance avant qu'elle puisse être utilisée.

Comment les députés seront-ils informés de la tenue d'un vote?

Lorsque la Chambre sera prête à tenir un vote par appel nominal, l'occupant du fauteuil dira « Convoquez les députés ». La sonnerie d'appel se fera entendre dans la Cité parlementaire; un décompte apparaîtra dans la télédiffusion de la Chambre, qui peut être aussi vue en ouvrant une session dans le système de vidéoconférence; et un courriel contenant un rappel des informations de connexion sera aussi envoyé à l'adresse courriel parlementaire personnelle de chaque député pour les informer du vote.

Comment les députés voteront-ils?

Lorsque la sonnerie d'appel aura retenti pendant la durée nécessaire et que les whips du gouvernement et de l'opposition auront indiqué qu'ils sont prêts à aller de l'avant, l'occupant du fauteuil lira la motion devant être mise aux voix.

- Pour les députés présents à la Chambre, le vote se fera en se levant. L'occupant du fauteuil demandera d'abord qui est **en faveur** de la motion, puis qui **s'y oppose**. Les députés devront se lever, au moment opportun, pour faire connaître leur vote.

- Une fois que les noms des députés présents à la Chambre auront été appelés, les noms des députés qui participent au vote virtuellement seront appelés par parti en ordre alphabétique, en suivant la liste au Bureau. Les députés devront veiller à ce que leur caméra soit allumée pour toute la durée du vote et que le son de leur micro soit allumé quand ils votent.
 - Lorsque le nom d'un député est appelé, il doit allumer le son de son micro et déclarer clairement « Je vote pour la motion » ou « Je vote contre la motion ».
- L'occupant du fauteuil demandera ensuite aux députés qui participent au vote virtuellement et dont le vote n'a pas été noté, possiblement en raison de difficultés techniques qui sont maintenant réglées, d'utiliser la fonction « Lever la main ». Ils seront invités par l'occupant du fauteuil à indiquer leur intention de vote.
- Une fois tous les votes comptés par les greffiers au Bureau, le greffier communiquera le compte à l'occupant du fauteuil, qui déclarera ensuite l'adoption ou le rejet de la motion. Les résultats seront publiés dans les Journaux de la manière habituelle.

Comment les votes seront-ils validés?

Les députés qui participeront en personne voteront de la manière habituelle. Ils se lèveront et un greffier au Bureau appellera leur nom. Tous les députés qui participeront à la séance à distance devront veiller à ce que leur caméra soit allumée lorsqu'ils annonceront leur vote pour que les greffiers au Bureau puissent valider leur identité. Les députés devront indiquer clairement leur vote pour qu'il soit bien enregistré.

Où le Président se tiendra-t-il pendant les séances hybrides?

Le Président sera dans la Chambre dans l'édifice de l'Ouest.

Quelle technologie la Chambre des communes utilisera-t-elle pour les décisions prises par vote par appel nominal?

Il existe des solutions à la Chambre des communes pour l'interprétation simultanée, le sous-titrage dans les deux langues officielles ainsi que la diffusion en continu et la télédiffusion des débats. Pour répondre aux exigences des séances de la Chambre tenues par vidéoconférence, l'Administration de la Chambre a adapté des technologies disponibles et les a intégrées à la plateforme Zoom. Cette version de Zoom pour entreprise est différente des versions gratuites et non gratuites destinées aux consommateurs, en ce qu'elle permet à l'Administration de la Chambre de gérer et de configurer la technologie et d'imposer des contrôles de sécurité serrés.

L'Administration de la Chambre a des relations de travail étroites avec d'autres assemblées législatives et maintient la liaison avec ses homologues en cette période de transition. Elle collabore aussi étroitement avec des partenaires en sécurité canadiens et étrangers et des chefs de file du secteur des technologies pour que toutes les mesures de sécurité nécessaires soient en place, conformément aux protocoles de gestion des menaces existants.

Est-il permis aux médias et au public d'assister aux séances de la Chambre en personne?

Les membres de la Tribune de la presse parlementaire peuvent suivre les débats sur le site Web de la Chambre des communes ou assister aux séances en personne; s'ils décident d'y assister en personne, ils devront suivre les conseils de la santé publique et les directives sur l'éloignement physique. Les lieux de la Chambre des communes sont actuellement [fermés](#) aux membres du public.

Le public est invité à regarder les séances de la Chambre sur le site Web de la Chambre des communes.

Pour des mises à jour, veuillez suivre [@CdcPresidence](#) et [@CdcChambre](#).

Pour plus de renseignements :

Heather Bradley

Directrice des communications

Bureau de la présidence de la Chambre des communes

613-995-7882 | heather.bradley@parl.gc.ca

[Suivez-nous](#)

